

SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS et transformation en PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Reglement graphique



1/5000ème

4.1

Zones urbaines

- U** Zone urbaine
- Ux** Zone urbaine réservée aux activités artisanales et commerciales
- Uxm** Zone urbaine réservée aux activités artisanales et commerciales avec risque d'affaissement minier

Zones à urbaniser

- 1AU** Zone d'urbanisation future
- 2AU** Zone d'urbanisation future

Zone agricole

- A** Zone agricole
- Am** Zone agricole avec risque d'affaissement minier

Zones naturelles et forestières

- N** Zone naturelle ou forestière
- Ne** Secteur réservé aux équipements publics
- Nj** Secteur identifiant les jardins familiaux

Emplacement réservé

1. Bassin de rétention 575m2
2. Stationnement 1037 m2
3. Voirie 595 m2
4. Bassin de rétention 604 m2
5. Chemin piétonnier 139*5m
6. Chemin piétonnier 222*5m
7. Exutoire 435 m2
8. Piste cyclable 203*5m
9. Aire de jeux 1595 m2
10. Chemin piétonnier 437*5m
11. Agrandissement cimetière, stationnement 1370 m2
12. Chemin piétonnier 130*5m
13. Aire de covoiturage 2356m2

Application de la Loi Bruit

Haie ou espace boisé identifié au titre de la Loi Paysage (art L123.1-7)

Espace Boisé Classé

